



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER

Absent excusé : Adeline NEAU

Secrétaire : Madame Mélanie EVRA

2021-0013 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 8 février 2021.

2021-014 – Adoption du procès-verbal de la Commission des Fêtes du 19 février 2021

Dans le cadre de la programmation des festivités pour cette année pour la fête communale et le spectacle de Noël, la Commission des Fêtes a validé les devis de la manière suivante :

FETE COMMUNALE

- Le Feu d'Artifice auprès de la Société EURODROP pour un montant de 3 238 € TTC.
- L'Animation du Dimanche après-midi auprès de la Société PRESTISHOW pour un montant de 1 800 € TTC.
- La reconduction de l'apéritif punch
- De maintenir la distribution des tickets de manège pour les enfants le samedi après-midi

SPECTACLE DE NOEL

- L'animation du spectacle auprès de la Société ELEANE et TEDDY pour un montant de 1 250 € + 400 € TTC du GUSO.
- La date du samedi 11 décembre matin a été retenue
- La reconduction de la distribution des cadeaux aux enfants après le spectacle

Dans l'éventualité d'une annulation, dans le cadre de la pandémie COVID – 19, la Commune n'aura aucun frais à régler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion de la Commission des Fêtes du 19 février 2021.

2021-015 – Adoption du procès-verbal de la Commission Travaux du 26 février 2021

1 – VIDEO PROJECTION

Le référent gendarmerie a été sollicité afin de nous conseiller sur les emplacements et les types de caméra à déployer sur la commune, à savoir : 11 caméras couvrant les 4 entrées du village, les écoles et les bâtiments communaux tout en sachant que la vidéo protection s'inscrit dans un plan départemental et national qui permettra un maillage de l'ensemble des territoires.

Le devis de la Société LS de GAUCHY a été retenu pour un montant de 36 733,00 € HT et 44 079,60 € TTC (fournitures et installation) et le coût de la maintenance annuelle pour un montant de 3 240,00 € TTC.

L'alimentation des caméras nécessitera l'intervention de notre prestataire en charge de la gestion de l'éclairage public avec suppression de l'éclairage permanent pour un coût de 13 803,44 € HT et 16 564,13 € TTC (au lieu de 60 071,94 € HT et 72 086,33 € TTC en cas de maintien de l'éclairage permanent).

A ce sujet, un sondage sera prochainement distribué dans les foyers.

Dans le cas d'un retour positif du sondage, les demandes de subventions seront effectuées.

2 – TRAVAUX RUE DES BOIS

Rappel des travaux à effectuer :

- Remplacement des compteurs plomb
- Enfouissement des réseaux
- Réfection des trottoirs et de la chaussée

Certaines habitations ne sont pas raccordées au gaz, c'est pourquoi, GRDF a contacté les riverains concernés, sachant qu'ils peuvent bénéficier d'un tarif réduit de 50 % (coût du branchement maximum 300 €).

Le but étant de pérenniser les travaux de voirie, les riverains n'ayant pas répondu à GRDF seront conviés en Mairie pour une réunion d'information.

Dans le cadre d'un refus, la commune peut prendre en charge le coffret et en être propriétaire. Lors de la vente du bien, l'acquéreur aura l'obligation de demander l'autorisation à la commune pour se raccorder au coffret, qui pourra alors être refacturer.

3- OPERATION 1 000 CAFES

La consultation a été lancée sur une base estimative de 85 000 € hors taxe.

La commune est dans l'attente du retour des devis sollicités auprès de 3 architectes et d'un bureau d'études.

4 – PARC DE LOISIRS, CREATION DE L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention complémentaire afin de financer la pose d'un sol souple et d'une clôture.

- 13 093,60 € de DETR soit 40 % du 1^{er} projet estimé 32 735,00 €
- 13 599,65 € d'API soit 20 % du 2^{ème} projet estimé à 67 998,25 €

Les jeux actuels, en bon état, seront démontés et remontés dans le parc du CIL.

5 – ILLUMINATION DE L'EGLISE

Une nouvelle demande de subvention a été déposée cette année en intégrant le changement du système de cloches totalement obsolète.

Le plan de financement est donc le suivant :

- 2 902,44 € au titre de l'API (20 %) ☞ accord
- 7 497,41 € au titre de la DETRE (40 %) ☞ EN DEMANDE
- 1 612,51 € au titre de la participation USEDA (10 %) ☞ ACCORD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion de la Commission Travaux du 26 février 2021.

2021-016 – Dérogations scolaires

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de dérogation scolaire de 2 enseignantes pour l'inscription de leurs enfants à la rentrée de septembre prochain.

Il est rappelé au Conseil Municipal les conditions de dérogations scolaires prévues par délibération du 12 novembre 2018.

Suite aux précisions apportées par l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes de dérogation pour les enfants de Madame BANDRY et de Madame GOSSART, pour la rentrée de septembre 2021.

2021-017 – Nouveau Règlement Périscolaire

Le règlement périscolaire, proposé au Conseil Municipal, est amendé afin de tenir compte :

♦ des impayés du service

Un nouvel article 2.3 est inséré comme suit :

En cas d'impayés du service périscolaire (garderie et cantine), l'enfant sera exclu du service jusqu'à régularisation de la situation. Il appartiendra à la famille de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la garde et la restauration de l'enfant exclu.

Il est rappelé que dans le cas où une famille ne vient pas chercher son ou ses enfants, la gendarmerie est contactée.

♦ des dérogations scolaires des enfants extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement périscolaire qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2021.

2021-018- Questions diverses

- **Ondes Magnétiques** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mesure des ondes magnétiques a été réalisée par rapport à l'habitation la plus proche de l'antenne relais rue de Pouilly.
- **Affichage Ordre du jour** : Madame le Maire rappelle, en effet, que l'ordre du jour d'un conseil doit être affiché à l'extérieur de la Maire.
- **Déchets verts** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.
-
- **Traiteur Italien** : faute de ne pouvoir apporter des garanties de faisabilité, le traiteur italien n'a pas donné suite à son projet.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 9 mars 2021

Le Maire, Carole RIBEIRO

